

I. Préambule

OBJECTIFS COMMUNS AUX LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES POUR LES CAP

Par ses objectifs linguistiques, culturels et intellectuels, l'enseignement des langues vivantes dans la préparation au CAP contribue à la formation générale des élèves, des apprentis et des adultes en formation, tous citoyens du monde contemporain. Il enrichit leurs possibilités d'expression, leur apprend à s'ouvrir sur d'autres cultures en leur donnant accès à d'autres usages et d'autres valeurs. L'apprentissage d'une langue étrangère doit favoriser le respect de l'autre et doit apporter les outils nécessaires pour communiquer, accéder à l'information et la traiter.

L'objectif de communication est prioritaire, c'est-à-dire qu'il doit permettre aux élèves, apprentis et adultes en formation de participer à des situations orales à deux ou plusieurs personnes et à des échanges écrits dans des situations de la vie courante, sociale et professionnelle.

Cette formation à la communication qui s'appuie sur une réflexion sur la langue intègre un objectif culturel qui reste au cœur de la formation des futurs citoyens. Celui-ci repose sur la culture de la société ou des sociétés dont on étudie la langue. En outre, l'interdisciplinarité est une dimension primordiale de l'enseignement de la langue vivante. Elle est facilitée par la recherche de points d'ancrage et de contact entre la langue étudiée et les autres disciplines, qu'elles soient générales ou professionnelles. Enfin, l'enseignement des langues vivantes s'accompagne d'un apprentissage méthodologique, lui-même ancré dans l'interdisciplinarité.

1. Les compétences de communication

La volonté de donner une dimension européenne à l'enseignement et le souci d'améliorer la communication entre personnes de langues et de cultures différentes ont conduit à s'inspirer du *Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage/enseignement des langues* mis en place par le Conseil de l'Europe.

L'expression orale

L'expression orale personnelle doit être développée chez les élèves, apprentis et adultes en formation dans leur apprentissage d'une langue vivante étrangère. L'enjeu est de taille puisque l'amélioration de l'expression orale personnelle implique de comprendre et de réagir. Les compétences de compréhension orale et d'expression orale sont fortement liées.

L'oral présente des difficultés spécifiques qui tiennent à la fugacité même de ce mode d'expression ; il en résulte des obstacles à l'apprentissage (mémorisation, maintien de l'attention et prise de parole spontanée). Par ailleurs, on fera la distinction entre langue orale et langue écrite, afin que l'oral des élèves, des apprentis et des adultes en formation ne se limite pas à un écrit oralisé. L'amélioration de la phonologie et du schéma intonatif constituera une étape essentielle dans l'apprentissage.

À l'issue de sa formation, le candidat au CAP doit atteindre le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* afin :

- de savoir communiquer de façon simple en reformulant si nécessaire ou en demandant à l'interlocuteur de répéter ses phrases lorsqu'il n'a pas compris ;
- d'être capable de participer à un échange d'informations simples dans les situations de communication courantes ;
- d'être capable de formuler brièvement une opinion personnelle, une idée ou un sentiment ;

- de faire face aux situations de parole auxquelles il peut être confronté dans sa vie de tous les jours et notamment lors d'un déplacement à l'étranger ;

- d'être capable d'enchaîner des énoncés courts et simples : d'un point de vue chronologique (antériorité, simultanéité, postériorité) et d'un point de vue logique en utilisant les mots de liaison les plus courants.

Il convient de préciser que la compétence d'expression orale sera régulièrement évaluée. Comme pour les autres compétences langagières, l'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage et permet de dresser le bilan des acquis des élèves, des apprentis ou des adultes en formation en cours ou au terme de leur formation.

La compréhension de l'oral

On accordera à la compétence de compréhension orale toute la place que lui confère son importance dans la communication.

Les supports didactisés ou authentiques utilisés pour l'entraînement à la compréhension d'un message oral seront conformes aux contenus des programmes. Les types de supports seront variés : enregistrements audio et vidéo de bulletins d'information, de dialogues, de chansons, de courts documentaires liés au monde socioprofessionnel, et d'autres documents qui suscitent l'intérêt et correspondent aux besoins des élèves, des apprentis ou des adultes en formation. Ils seront régulièrement entraînés grâce notamment aux outils fournis par les technologies de l'information et de la communication. Il conviendra de les amener petit à petit à inférer le « non connu » à partir du « connu », mais aussi à rechercher ou vérifier, à la demande, des informations précises.

À l'issue de sa formation, le candidat doit atteindre le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* afin :

- d'accéder au sens global d'un message, d'identifier le type d'énoncé (déclaratif, interrogatif ou injonctif) ;
- de comprendre les informations essentielles d'un message (temps, lieu, personnages, déroulement global de la situation...) lorsqu'un langage clair et simple est utilisé et s'il s'agit de sujets qui lui sont proches (à titre professionnel ou personnel) ;
- de saisir, lors d'une conversation, les mots courants ou expressions familières qui le concernent directement et de pouvoir ainsi répondre au message.

Les compétences de compréhension globale, sélective et détaillée seront régulièrement évaluées.

La compréhension de l'écrit

Les capacités requises pour la compréhension de l'écrit sont, pour la majorité d'entre elles, pertinentes pour l'écrit. Le document écrit autorise des lectures successives, ce qui permet d'aller plus loin dans le domaine de l'inférence. Les élèves, apprentis ou adultes en formation seront amenés, par des exercices appropriés de mise en relation, de déduction et d'inférence, à découvrir ce qu'ils ne connaissent pas à partir de ce qu'ils connaissent. Qu'il s'agisse de compréhension globale, de compréhension détaillée, de compréhension sélective, voire de compréhension de l'implicite, ils devront être capables de repérer :

- les éléments non linguistiques, visuels, typographiques ou iconographiques (pagination, dessins, illustrations, paragraphes...);
- le type de document abordé (publicité, lettre, court texte journalistique, brochure, notice à caractère professionnel notamment...);
- des informations isolées dans un document complexe (annuaire, notice, page Internet, sommaire d'un cédérom...);

- le fonctionnement logique du document et les structures syntaxiques des énoncés ;

- les marques sémantiques et grammaticales leur permettant de comprendre le document dans son ensemble (dates, lieux, personnages, connecteurs logiques, verbes...).

A l'issue de sa formation, le candidat doit atteindre le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* afin :

- de comprendre les informations essentielles d'un message écrit (temps, lieu, personnages, déroulement global de la situation...) lorsque le document est rédigé dans une langue simple ;

- d'être capable de lire des textes courts, de comprendre des lettres ou des messages électroniques simples (description d'événements, expression de sentiments ou de désirs...);

- de pouvoir accéder au sens global d'une petite annonce, d'une affiche, d'un extrait de catalogue ou de revue professionnelle.

La compétence de compréhension de l'écrit sera régulièrement évaluée. On vérifiera notamment la compréhension globale, les élèves, apprentis et adultes en formation devant être capables de saisir le sens du document dans son ensemble et d'en dégager l'essentiel.

L'expression écrite

L'aptitude à l'expression écrite implique un entraînement régulier et progressif à produire des énoncés simples en mobilisant l'ensemble des connaissances linguistiques. Les élèves, apprentis ou adultes en formation sauront utiliser à bon escient des stratégies de compensation et enchaîner des énoncés courts et simples à l'aide de quelques articulations logiques du langage. La production demandée se situera toujours dans un contexte clairement défini et n'excédera pas une cinquantaine de mots.

A l'issue de sa formation, le candidat doit atteindre le niveau A2 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*. Il doit pouvoir écrire des messages simples et cohérents sur des sujets qui lui sont familiers. Par exemple, il doit être capable de rédiger une courte lettre personnelle, une lettre de demande d'informations, d'emploi, de stage, un compte-rendu d'activités ou un message électronique.

La compétence d'expression écrite sera régulièrement évaluée par des tâches simples et variées.

2. La dimension culturelle

Les faits culturels et linguistiques étant étroitement liés, l'approche culturelle fait partie intégrante de l'étude de la langue. L'acquisition des compétences culturelles prend appui sur des documents authentiques permettant de dépasser les stéréotypes, de nuancer les points de vue et, par là même, d'appréhender les différences de manière constructive et positive.

Les élèves, les apprentis et les adultes en formation prennent progressivement conscience des similitudes et des différences qui peuvent exister entre leur pays et les pays dont ils apprennent la

langue, et ce notamment dans les usages sociaux et les habitudes de vie. Cette démarche active d'apprentissage interculturel vise à les aider à prendre conscience de l'autre à partir de la connaissance de soi et réciproquement.

A l'issue de leur formation, les élèves, les apprentis et les adultes préparant le CAP ne devront pas avoir uniquement acquis des connaissances mais, au-delà, être en mesure de les mobiliser à des fins de communication. Le principe d'organisation pour le choix des supports sera une déclinaison de tout ce que « vivre ensemble » signifie. Il s'agit essentiellement :

- des usages sociaux et des rythmes de vie ;

- du cadre de vie ;

- des loisirs et des sports ;

- des faits marquants et grands repères historiques liés aux pays et sociétés dont on étudie la langue ;

- des principaux repères de géographie ;

- des symboles et des emblèmes nationaux ;

- des lieux symboliques ;

- de productions culturelles (films, livres, bandes dessinées, musique...);

- d'aspects socioprofessionnels en fonction des quatre grandes branches que recouvre le diplôme du CAP (secteur industriel, hôtellerie, secteur tertiaire, artisanat et métiers d'art).

3. Les compétences méthodologiques

Les élèves, apprentis ou adultes en formation seront familiarisés à l'utilisation d'outils et d'aides tels que le dictionnaire bilingue. Cette pratique leur permettra à la fois de préciser les termes employés en français et de favoriser le passage d'une langue à l'autre. Ils seront entraînés à la consultation de tel ou tel document, afin d'acquérir une certaine autonomie dans le domaine méthodologique.

A l'issue de sa formation, le candidat doit être en mesure de :

- comprendre les objectifs assignés à un moment précis de l'apprentissage ;

- connaître les attentes du professeur pour une tâche donnée et les modalités d'évaluation ;

- prendre des notes et les employer à bon escient ;

- organiser son cahier (la trace écrite reste une base essentielle à laquelle l'apprenant pourra toujours se référer pour retrouver des repères lexicaux, grammaticaux ou phonologiques) ;

- utiliser les moyens informatiques ou audiovisuels mis à sa disposition ;

- dire au professeur ce qu'il ne comprend pas et solliciter une aide ;

- constater ses propres progrès ou, au contraire, ses lacunes à combler lors de son apprentissage ;

- utiliser à bon escient des stratégies de compensation lorsqu'il ne possède pas les moyens linguistiques appropriés à telle ou telle tâche ;

- mémoriser à des fins de réemploi immédiat ou différé.

L'inventaire proposé par langue comprend une description des capacités à atteindre en termes fonctionnels, un ou plusieurs exemples, ainsi que les principaux outils langagiers afférents. Ce cadre général de référence, qui ne vise nullement l'exhaustivité, met en jeu les quatre savoir-faire fondamentaux (compréhension de l'écrit et de l'oral, expression écrite et orale). En fonction des situations de communication qu'implique l'utilisation prévisible de la langue, l'accent pourra être mis sur tel ou tel savoir-faire sans qu'aucun toutefois ne soit négligé. La présentation retenue n'implique ni hiérarchie ni progression. Les moyens langagiers correspondant aux groupes d'exemples seront abordés par le professeur en cohérence avec le contenu grammatical du présent programme.